

Paris, le jeudi 6 janvier 2022

Questionnaire à l'attention des associations et organisations syndicales représentant les psychologues de l'Éducation nationale

Objet : mission flash relative à la mise en œuvre des réformes législatives de l'orientation

Questions introductives

1. Présentez la fonction de psychologues de l'Éducation nationale et ses principales missions. Quelles évolutions récentes peuvent être notées ?
2. Les psychologues de l'Éducation nationale peuvent choisir entre deux spécialités : « *éducation, développement et apprentissages* » et « *éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle* » : comment se répartissent les différentes spécialités ?

Questions liées aux réformes

3. Quel regard portez-vous sur la réforme du lycée et son effet sur l'orientation de l'élève ? En introduisant le choix de spécialités dès la fin de la classe de seconde, cette réforme accroît la nécessité pour les élèves de réfléchir à leurs futures formations et d'être accompagnés dès la classe de seconde : est-ce suffisamment le cas ? Les élèves sont-ils accompagnés pour déterminer quelles sont les combinaisons les plus pertinentes à retenir pour intégrer une formation d'enseignement supérieur spécifiquement considérée ?
4. La mise en œuvre des 54 heures d'orientation est-elle généralisée ? Quel est le contenu de ces heures d'orientation ? Les PsyEN y participent-ils ? Il semble que ces heures ne soient pas inscrites dans la grille horaire des enseignements et ne figurent donc pas dans l'emploi du temps de l'élève mais dans la marge d'autonomie de l'établissement ; par ailleurs, le chiffre de 54 heures n'est qu'indicatif. Faudrait-il inscrire ces heures dans la grille obligatoire ? Faudrait-il en préciser et en harmoniser le contenu ?
5. Quel est le contenu des deux semaines de l'orientation ? Comment les PsyEN y contribuent-ils ? Leur positionnement, au sein de l'année scolaire est-il pertinent au regard du calendrier de Parcoursup ? L'organisation de ces semaines est-elle généralisée ? Y a-t-il d'importantes disparités territoriales, ou selon les établissements, sur le contenu de ces semaines de l'orientation ?
6. Percevez-vous les effets du doublement des professeurs principaux ? Ce « binômat » est-il désormais généralisé ? Comment est perçu le projet de substituer aux professeurs principaux (dont la mission est complexifiée par l'éclatement du groupe « classe ») des professeurs référents par matière ?

7. Comment percevez-vous le fonctionnement de Parcoursup tel que fixé par la loi ORE ? L'accès des élèves à l'information sur les formations et leurs attendus est-il satisfaisant ? La non-publication des critères précis d'examen des candidatures par les commissions d'examen des vœux affecte-t-elle la qualité de l'orientation des élèves ? Selon la Cour des comptes, le remplacement d'APB par Parcoursup a accru le besoin d'accompagnement des élèves, la plateforme n'étant plus un simple outil d'affectation, mais également d'orientation : partagez-vous ce constat ? Quel rôle jouent les PsyEN à cet égard ?
8. La loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel porte le transfert de la compétence d'élaboration et de diffusion de la documentation d'orientation aux régions : avez-vous perçu un changement ? Quelle utilisation faites-vous de la documentation de l'ONISEP et de celle des régions ?
9. Cette même loi permet aux régions d'intervenir, ou de faire intervenir des professionnels, en milieu scolaire et précise que ces actions doivent être organisées en coordination avec les PsyEN et les enseignants volontaires formés à cet effet : concrètement, ces interventions ont-elles lieu ? Comment s'organise cette coordination avec les PsyEN ? Les interventions sont-elles parfois sollicitées ou initiées par les PsyEN ?
10. La modification de l'article L. 332-3-1 du code de l'éducation par la loi LCAP a ouvert la possibilité d'effectuer un stage d'observation sur le temps scolaire, pour une journée maximum par an (en plus des stages hors temps scolaire) : à votre connaissance, ceci a-t-il eu des effets sur le nombre de stages effectués par les élèves ? Quelle est l'importance des stages dans le processus d'orientation d'un élève ? Quel est le rôle des PsyEN dans la recherche de stage ?

Questions générales

11. Il semble qu'un rôle croissant ait été dévolu aux professeurs en matière d'orientation, notamment aux professeurs principaux. Ainsi, selon un rapport du CNESE de 2018, « *l'essentiel du suivi de l'orientation a été progressivement confié aux enseignants et aux chefs d'établissement sans jamais chercher à organiser une collaboration avec les PsyEN, pourtant seuls experts en la matière* ». De même, dans une précédente audition début 2020, le groupe PsyEN du SNES-FSU regrettait que les dernières réformes de l'enseignement supérieur et des lycées tendent à écarter les PsyEN de leur mission d'accompagnement : qu'en pensez-vous ? Est-ce toujours le cas ? Quelles en sont les conséquences ?
12. Comment s'organise la coordination avec les professeurs principaux et, plus généralement, le reste de l'équipe éducative, en matière d'orientation ? La Cour des comptes relève un partage des responsabilités insuffisamment clair, notamment entre PsyEN et professeurs principaux : qu'en est-il ? La circulaire du 10 octobre 2018 qui définit les missions des professeurs principaux prévoient qu'un grand nombre d'entre elles s'exercent « en

collaboration » avec les PsyEN : en pratique, est-ce le cas ? Comment se matérialise cette collaboration ?

13. Selon la Cour des comptes, les PsyEN seraient en sous-effectifs, avec un PsyEN pour 1200 à 1500 élèves : pour quelle raison ? Quel serait le ratio de PsyEN acceptable pour garantir un suivi de chaque élève ? En outre, selon l'inspection du travail, les PsyEN auraient une durée de travail effective de 1300 heures par an (contre 1607 heures pour un temps plein classique) : est-ce exact ? Quelle en est la justification ?
14. Ceci, ajouté au fait que les PsyEN sont localisés en dehors des établissements (même s'ils s'y déplacent), conduit selon la Cour des comptes à ce que plus de 50 % des élèves n'ont jamais bénéficié de l'intervention d'un PsyEn et 16 % ne connaissent pas son existence. De plus, d'après une étude IPSOS de septembre 2021, les acteurs avec lesquels les élèves échangent pour obtenir des conseils sur leur projet d'orientation sont, en premier lieu, la famille (79%) puis le professeur principal (60%), devant le PsyEN (23%) : pour quelles raisons ? Comment renforcer la place des PsyEN dans ce conseil à l'orientation ?
15. Quel est le contenu de la formation des PsyEN en ce qui concerne la connaissance du marché de l'emploi ? Selon un rapport du CNESECO, le concours de PsyEN, désormais réservé aux étudiants ayant suivi une formation universitaire en psychologie, comprend une dimension psychologique dominante et « paradoxalement assez peu d'exigences en matière de connaissance du marché de l'emploi » : est-ce le cas ?
Faut-il repenser les missions des PsyEN qui tendraient à se concentrer sur la prévention du décrochage ou encore la grande difficulté, notamment dans les collèges, pour renforcer les missions de conseil à l'orientation ?
16. Comment se passe le travail en CIO ? Quelle est la fréquentation des CIO par les élèves ? Comment s'organisent les échanges avec les autres points d'information de l'élève : PIJ/BIJ, missions locales, CDI, etc. ? Les élèves parviennent-ils à se repérer entre les différentes structures et points d'information ? Que pensez-vous de la proposition du rapport « Refonder l'orientation : un enjeu État-régions » (M. Pascal Charvet, IGEN honoraire, juin 2019) de transformer les CDI en Biblio-Lab, réseau de mutualisation de pratiques et d'informations entre lycées, collèges et universités (un lycée étant nécessairement une « tête de réseau » et intégrant une antenne du CIO), pour en faire le centre de l'accompagnement à l'orientation dans les établissements en lien avec en lien avec le CIO, les SCUIO-IP et la région, ainsi que l'espace commun de collaboration entre PsyEN, professeurs et éducateurs impliqués dans l'accompagnement à l'orientation ?
17. Quel regard portez-vous sur le rôle des chefs d'établissements en matière d'orientation ? D'après la Cour des comptes, encore 10 % des lycées n'avaient pas encore intégré l'orientation au projet d'établissement et 50 % des lycées n'ont pas alloué de budget spécifique pour l'orientation. Quels peuvent être les freins à la prise en compte des problématiques d'orientation à l'échelle d'un établissement scolaire ?

18. D'après une étude citée par le CNETCO, le travail sur la représentation de soi, des études (pour lutter contre l'autocensure et les stéréotypes) est plus efficace lorsque les actions ont débuté au primaire, avant l'installation de ces représentations : est-ce que l'éducation à l'orientation commence suffisamment tôt en France ?
19. Dans une précédente audition début 2020, l'APSYEN regrettait l'enchaînement des réformes et le flux continu d'informations relatives à l'orientation : est-ce toujours le cas ou d'autres évolutions sont-elles nécessaires ?
20. Que pensez-vous de la création d'un référentiel de compétences « éducation à l'orientation » au sein du socle commun de compétences des élèves, qui ne s'accompagnerait pas nécessairement d'une notation, mais formaliserait un certain nombre de connaissances et compétences requises : capacité à recueillir, analyser, synthétiser, organiser les informations sur les formations et les métiers ; capacité à se connaître soi-même ?
21. Les moyens financiers associés à l'orientation dans l'enseignement scolaire sont-ils suffisants (la loi ORE ne prévoyant d'augmentation des moyens que pour l'enseignement supérieur) ?